



**Les Retraites Populaires**  
Services aux Institutionnels

**Caisses de pensions publiques romandes**

**Analyse comparative des résultats  
2006**

Les Retraites Populaires  
Division Marketing et Conseil  
Service Recherche et Développement  
Novembre 2007

## **Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1.	Caisses de pensions analysées.....	2
1.2.	Sources .....	3
1.3.	Evolution .....	3
<b>2.</b>	<b>Liste des caisses de pensions étudiées .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Domaines analysés .....</b>	<b>5</b>
3.1.	Primauté.....	6
3.2.	Système financier.....	6
3.3.	Garantie publique.....	6
3.4.	Bases actuarielles .....	7
3.5.	Taux techniques.....	8
3.6.	Réassurance .....	9
3.7.	Effectif des caisses, assurés et pensionnés .....	9
3.8.	Rapport actifs/rentiers.....	10
3.9.	Rente maximale (âge et années de cotisation) .....	11
3.10.	Total du bilan.....	13
3.11.	Degré de couverture .....	14
3.12.	Degré de couverture minimum statutaire.....	15
3.13.	Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire .....	16
3.14.	Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés.....	17
3.15.	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse .....	19
3.16.	Performance nette comparée à la fortune des caisses .....	20
3.17.	Répartition des placements .....	23
<b>4.</b>	<b>Annexes</b>	
4.1	Généralités	
4.2	Effectif des caisses	
4.3	Éléments financiers	
4.4	Répartition des placements	

## 1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2006. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit en termes de système financier ou de garantie publique par exemple.

A l'heure où le projet du Conseil fédéral de recapitalisation intégrale des caisses de pensions publiques fait parler de lui, il est intéressant de se pencher sur ces caisses de pensions romandes et sur leur situation financière. Le coût de cette recapitalisation sera d'ailleurs particulièrement important pour les caisses de pensions romandes.

### 1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-neuf caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Deux autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas et Prévis. Ces deux caisses sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

<b>Canton</b>	<b>Nombre de caisses observées</b>
Fribourg	3
Genève	5
Jura	1
Neuchâtel	3
Valais	4
Vaud	3
Berne	3
Tessin	1
Autre	2

Les vingt-trois caisses publiques observées représentent un total de 201'969 assurés actifs et 82'334 pensionnés pour une fortune totale de CHF 50,9 milliards. Les statistiques suisses 2005 indique un total de 107 caisses de pensions de droit public pour 546'059 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 164,4 milliards. Les caisses publiques observées représentent ainsi 37% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 31% de leur fortune.

Les deux caisses privées comptent quant à elles 24'477 assurés actifs et 4'926 pensionnés pour une fortune totale de CHF 3,7 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

## **1.2. Sources**

Les sources de cette analyse proviennent des "rapports annuels 2006" de chacune des caisses de pensions. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs ou de la performance affichée.

Afin de pouvoir développer l'analyse de ces caisses romandes, des parallèles sont effectués selon les thèmes avec les chiffres de la Statistiques suisse des caisses de pensions 2005 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2007 qui se base sur la situation en 2006 de 279 institutions de prévoyance dont 43 de droit public dans l'ensemble de la Suisse.

## **1.3. Evolution**

Cette analyse des caisses de pensions publiques romandes sera enrichie au fil des années avec l'étude de thèmes particuliers en fonction de l'actualité.

## 2. Liste des caisses de pensions analysées

	<b>Abréviations</b>	<b>Nom Complet</b>
1	<b>CACEB</b>	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	<b>CAP</b>	Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève
3	<b>CEH</b>	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	<b>CIA</b>	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	<b>CP</b>	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (Genève)
7	<b>CPB</b>	Caisse de pensions bernoise
8	<b>CPC</b>	Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-fonds
9	<b>CPCL</b>	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
10	<b>CPCM</b>	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
11	<b>CPDS</b>	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
12	<b>CPEN</b>	Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
13	<b>CPEV</b>	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
14	<b>CPJ</b>	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
15	<b>CPPEF</b>	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
16	<b>CPPEV</b>	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
17	<b>CPVB</b>	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
18	<b>CPVF</b>	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
19	<b>CPVN</b>	Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel
20	<b>CPVS</b>	Caisse de pensions de la Ville de Sion
21	<b>CRPE</b>	Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais
22	<b>FPTPG</b>	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
23	<b>PVK</b>	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	<b>Comunitas</b>	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
25	<b>Previs</b>	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises

Le fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la municipalité de Delémont (FRED) et la caisse de pensions du personnel de la ville de Carouge (CPVC) ne font pas partie de cette étude, les informations disponibles n'étant pas suffisantes.

### **3. Domaines analysés**

#### **Généralités**

- Primauté
- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance

#### **Effectifs des caisses et prestations**

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

#### **Éléments financiers**

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs

#### **Répartition des placements**

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

### **3.1. Primauté**

La totalité des caisses de pensions observées travaillent selon le principe de primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne ainsi que Previs offrent les deux principes, primauté des prestations et primauté des cotisations. Comunitas va quant à elle passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au niveau suisse en 2005, 59 caisses de pensions publiques (55%) étaient en primauté des prestations pour un total de 348'568 assurés (64%).

Le domaine privé présente des chiffres très différents avec seulement 11% des caisses de pensions en primauté des prestations pour 14% des assurés.

La tendance au changement de primauté est présente tant chez les caisses de pensions privées que publiques, comme en atteste le changement de la Caisse fédérale de pensions, Publica, prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **3.2. Système financier**

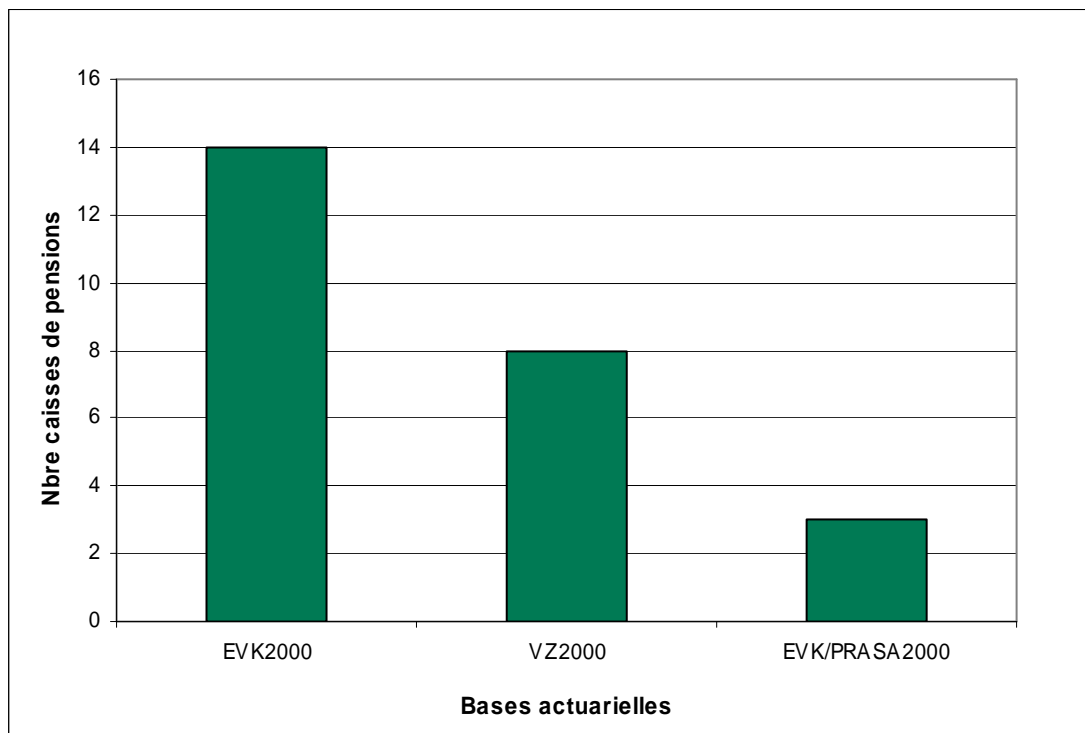
18 caisses de pensions utilisent le système financier mixte et 7 sont en capitalisation intégrale, dont les trois caisses bernoises et les deux caisses privées observées, Previs et Comunitas. Pour mémoire, la capitalisation intégrale indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville de Zurich ou du canton de Zurich.

### **3.3. Garantie publique**

Toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des deux caisses privées Previs et Comunitas. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100% puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB en 2006 est de 89.58%.

Au niveau suisse, 76% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2005, ce qui représentait 81% des assurés actifs. La part des engagements correspondants n'est pas disponible.

### 3.4. Bases actuarielles



#### Bases actuarielles 2006

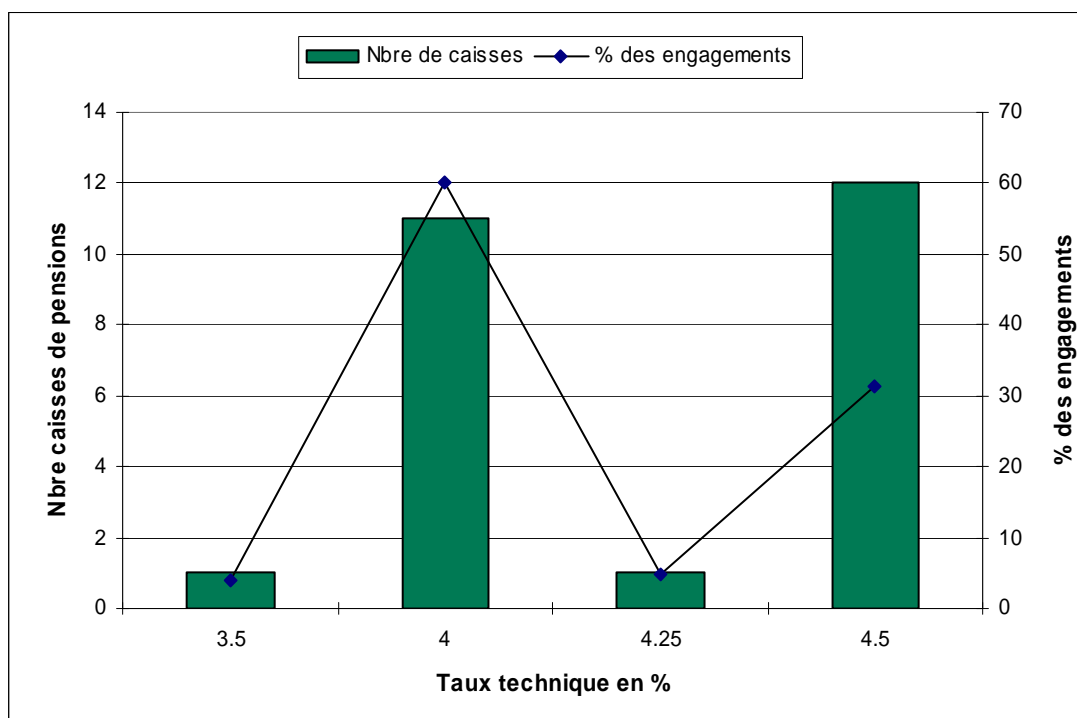
CPEV : EVK2000  
CIP : EVK2000  
CPCL : EVK2000

Plus de la moitié des caisses de pensions observées travaillent avec les bases EVK2000 qui sont celles de la Caisse fédérale de pensions, actuellement Publica. Les bases VZ2000 proviennent de la ville et du canton de Zurich et les bases EVK/Prasa2000 sont les bases EVK2000 corrigée par Hewitt, anciennement Prasa.

Les chiffres de l'étude Swisscanto montrent également qu'une majorité des institutions de prévoyance (46%) utilisent les bases EVK2000. Par contre, près de 40% des institutions sondées utilisées les bases "LPP 2000" et "LPP 2005" qui regroupent les données de grandes caisses de pensions privées. Toutefois, les différences entre ces bases ne sont pas considérables à année de référence égale, contrairement aux bases utilisées par les assureurs privés. Ces derniers utilisent des tables de générations alors que les caisses de pensions des tables périodiques.



### 3.5. Taux techniques



#### Taux techniques 2006

Moyenne :	4.23%	CPEV :	4.00%
Minimum :	3.50% (CIP)	CIP :	3.50%
Maximum :	4.50%	CPCL :	4.00%

Les onze caisses qui appliquent un taux technique de 4% représentent 60% des engagements totaux. Swisscanto indique dans son étude les taux techniques moyens suivant, en fonction du type de primauté :

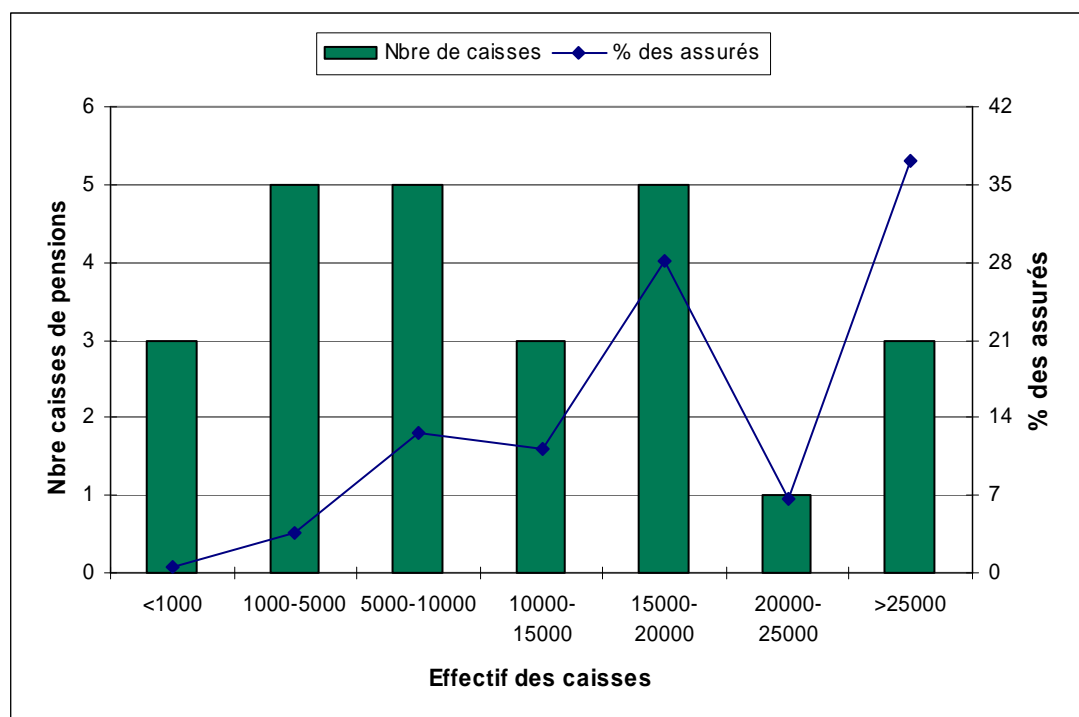
	Primauté des prestations	Primauté des cotisations
Caisses publiques	4.08 %	3.81 %
Caisses privées	3.82 %	3.56 %
Moyenne	3.91 %	3.59 %

Aucune caisse de pensions privée n'applique un taux d'intérêt technique supérieur à 4%, quel que soit le type de primauté. Quelques fondations collectives, notamment celles des assureurs appliquent un taux inférieur à 3%. Pour les caisses en primauté des cotisations, le taux d'intérêt technique est utilisé pour le calcul des réserves mathématiques des pensionnés. Pour les assurés actifs, la rémunération des avoirs de vieillesse s'est élevée en 2006 en moyenne à 3.29% avec un minimum à 1.25% et un maximum à 8%.

### 3.6. Réassurance

Seulement trois caisses de pensions sont réassurées (en stop-loss, soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celle de droit privé, explique ce constat.

### 3.7. Effectif des caisses, assurés et pensionnés



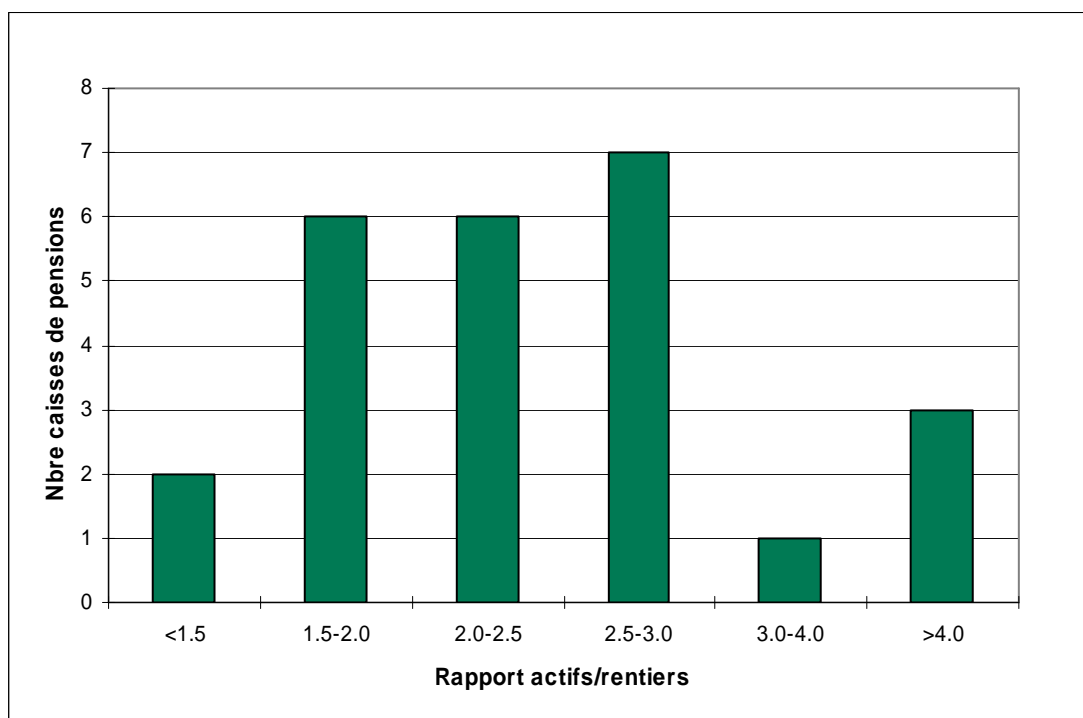
#### Effectif des caisses 2006

Total :	313'706	CPEV :	39'625
Moyenne :	12'548	CIP :	12'245
Minimum :	401 (ville de Bulle)	CPCL :	9'684
Maximum :	39'727 (canton de Berne)		

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent à elles seules 37% des effectifs. Il s'agit de la Caisse du canton de Berne (CPB – 39'727 assurés et pensionnés), de la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV – 39'625 assurés et pensionnés) et la Caisse cantonale de Genève (CIA – 37'378 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la Ville de Bulle et celle de Monthey ont environ 400 assurés et pensionnés chacune.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 2% entre 2005 et 2006. Seules deux caisses ont vu leur effectif total diminuer, la caisse de la Chaux-de-fonds (CPC) et celle des transports publics genevois (FPTPG).

### 3.8. Rapport actifs/rentiers



#### Rapport actifs/rentiers 2006

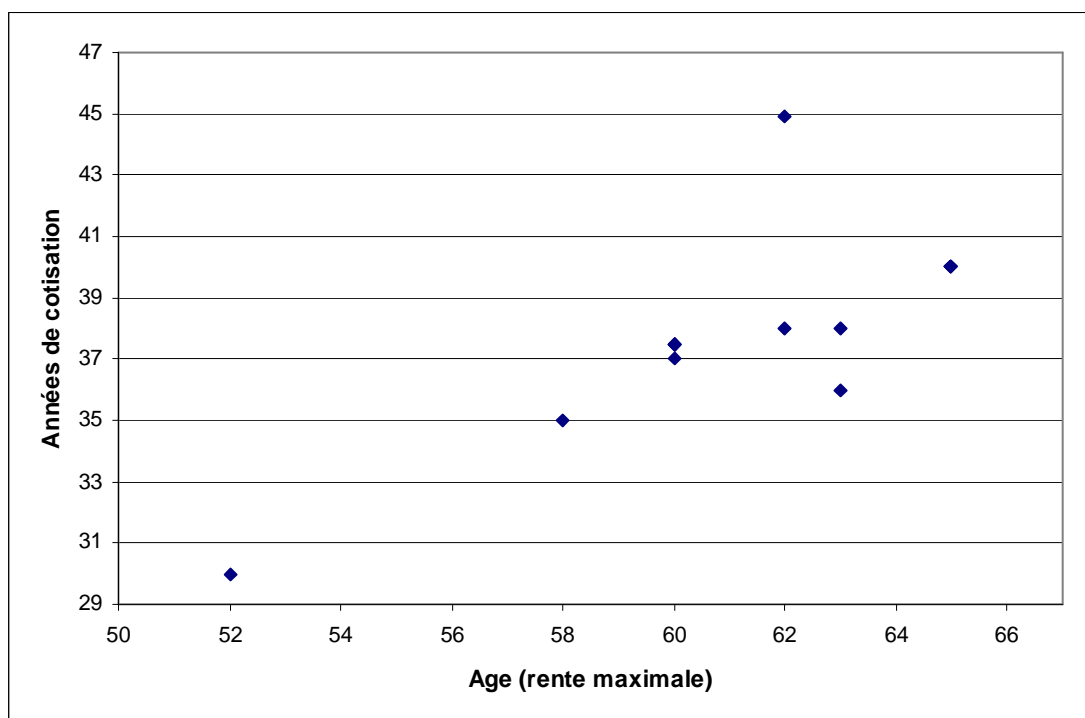
Moyenne :	2.60	CPEV :	2.29
Minimum :	1.46 (CPCL)	CIP :	2.05
Maximum :	6.18 (Comunitas)	CPCL :	1.46

L'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale s'est légèrement dégradée entre 2005 et 2006 avec une diminution du rapport actifs/rentiers de 2.65 à 2.60.

Au niveau suisse, les statistiques 2005 de l'OFS indique un total d'assurés actifs de 3.31 mios pour 0.87 mios de bénéficiaires de rentes, soit un rapport 3.80. La situation de ce dernier a évolué négativement entre 1996 et 2005 avec un nombre d'assurés actifs relativement stables (+ 5%) et des pensionnés augmentant d'environ 35%. Le rapport actifs/rentiers a ainsi chuté de 4.86 en 1996 à 3.80 en 2005.

A l'avenir, ce rapport va continuer à se dégrader avec une stabilité attendue des assurés, la croissance de 5% ci-dessus étant liée à l'abaissement du seuil d'entrée LPP effectué en 2005, et une poursuite de l'augmentation du nombre de pensionnés.

### 3.9. Rente maximale (âge et années de cotisation)



#### Âge (rente maximale) 2006

Moyenne :	61.1
Minimum :	52 (police et prison de Genève)
Maximum :	65 (enseignants de Berne, enseignants du Valais, Jura)

#### Années de cotisation 2006

CPEV :	57-60
CIP :	58
CPCL :	55-65

#### Années de cotisation 2006

Moyenne :	37.8	CPEV :	37.5
Minimum :	30 (police et prison de Genève)	CIP :	35
Maximum :	44.9 (ville de Neuchâtel)	CPCL :	-

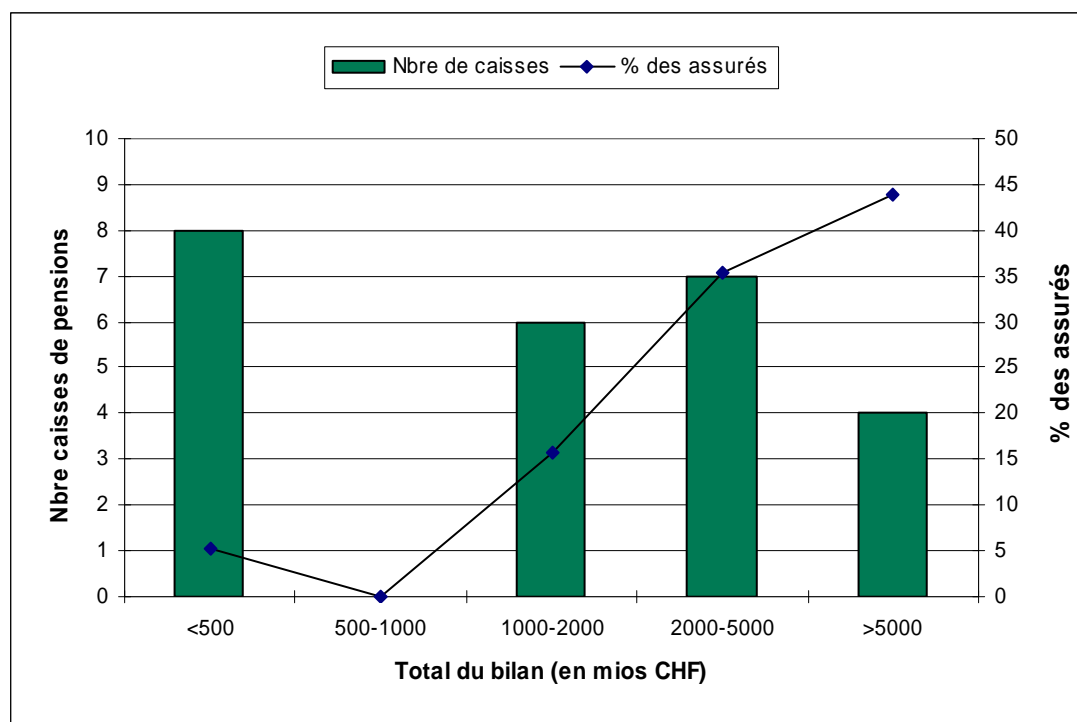
Pour 5 caisses, il est possible d'obtenir une rente maximale à l'âge de 60 ans alors que les années de cotisations peuvent varier entre 37 et 38 années. A l'âge de 62 ans, un assuré obtiendra une rente maximale après 38 années de cotisation en cas d'affiliation au canton de Genève (CIA) mais il devra attendre 44.9 années pour la ville de Neuchâtel (CPVN).

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'étude Swisscanto pour l'âge de départ à la retraite réglementaire en 2007.

Age	Hommes			Femmes		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
60	2	0	2	2	0	2
61	0	0	0	0	1	1
62	17	8	25	18	7	25
63	17	13	30	16	13	29
64	6	2	8	124	10	134
65	171	15	186	53	7	60
Moyenne	64.5	63.4	64.3	64.0	63.1	63.8

Il ressort des chiffres concernant les hommes que 80% des caisses de pensions privées fixent l'âge de la retraite à l'âge AVS contre 40% dans le domaine public.

### 3.10. Total du bilan



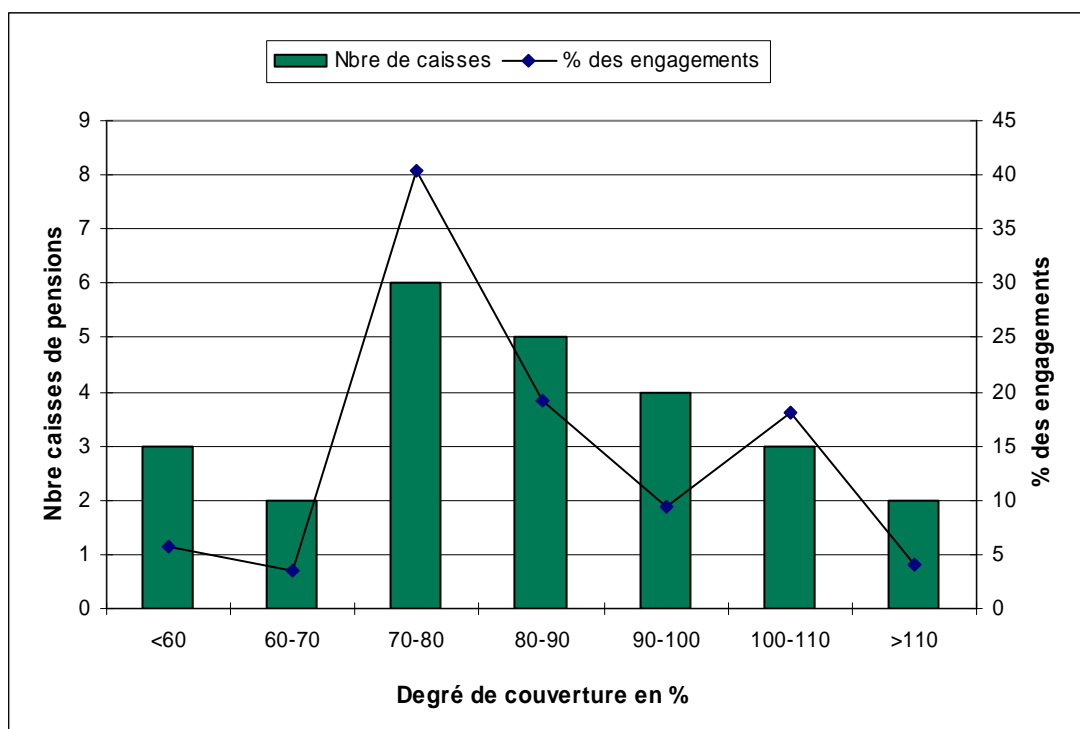
#### Total du bilan 2006 (en mios CHF)

Total :	54'616	CPEV :	7'514
Moyenne :	2'185	CIP :	2'073
Minimum :	37 (ville de Monthey)	CPCL :	1'089
Maximum :	8'570 (canton de Berne)		

La fortune des caisses s'est accrue de 6.89% en 2006. Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 5 milliards totalisent 43.89 % des assurés et 50% du total de la fortune de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Vaud (CPEV), Genève (CIA) et Berne (CPB), ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 89'000.- pour la caisse de Monthey et celle des enseignants valaisans à CHF 606'000.- pour la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève. La moyenne s'établit à CHF 174'000.-. Au niveau suisse, cette moyenne se monte à CHF 152'000.-, toutes caisses de pensions confondues (chiffres 2005).

### 3.11. Degré de couverture



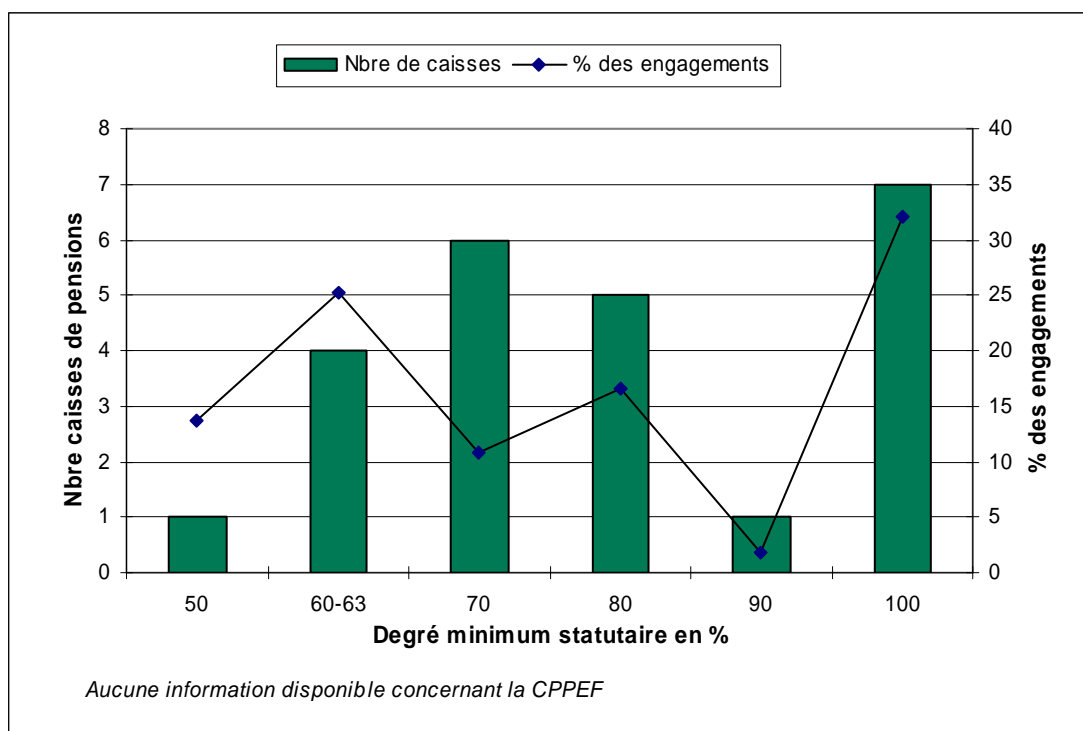
#### Degré de couverture 2006

Moyenne :	82.82%	CPEV :	76.12%
Minimum :	43.80% (enseignants du valais)	CIP :	82.95%
Maximum :	122.60% (police et prison de Genève)	CPCL :	45.40%

Onze caisses de pensions regroupant 50% des engagements et 45% des assurés présentent un taux de couverture inférieur à 80%. Pour vingt caisses, ce taux est encore inférieur à 100%, totalisant 78% des engagements et 74% des assurés.

Toutes les institutions de prévoyance observées ont amélioré leur taux de couverture par rapport à l'année 2005, cette hausse est en moyenne de 3%. Cette augmentation varie selon les caisses de 0.04% à 5.08%.

### 3.12. Degré de couverture minimum statutaire



#### Degré de couverture minimum statutaire 2006

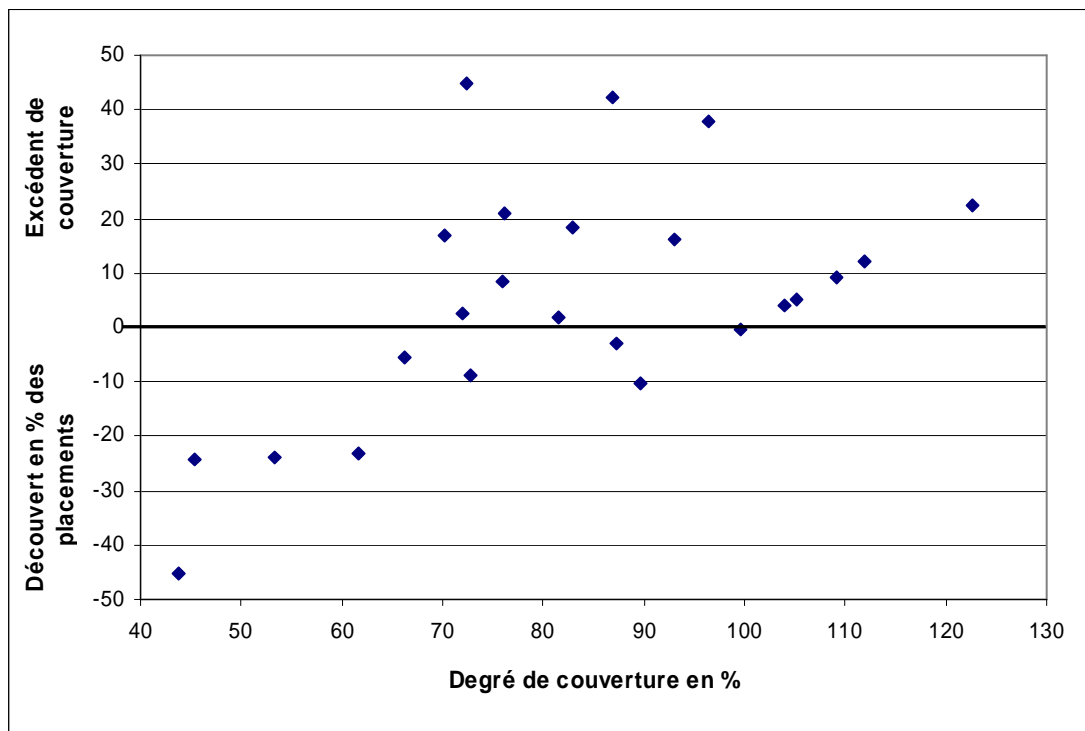
Moyenne :	79%	CPEV :	63% *
Minimum :	50% (CIA – canton de Genève)	CIP :	70%
Maximum :	100%	CPCL :	60%

- Le degré de couverture minimum de la CPEV est celui valable pour l'année 2006. Ce taux minimum va croître de 1% par année pour atteindre 75% en 2018.

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour cinq caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse genevoise des fonctionnaires de police et de la prison, la caisse de Bulle. Les deux caisses de pensions de droit privé sont quant à elles contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.



### 3.13. Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statuaire



Neuf caisses de pensions sont en-dessous de leur objectif de couverture et quinze sont en-dessus. Parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, deux sur sept n'ont pas atteint ce niveau à fin 2006.

Au niveau suisse, 4% des caisses de pensions de droit privé, représentant 9% des assurés actifs, présentaient un découvert à fin 2005. Ces chiffres ne tiennent pas compte des fondations des assureurs qui sont intégralement réassurées et ne peuvent ainsi pas présenter de découvert.

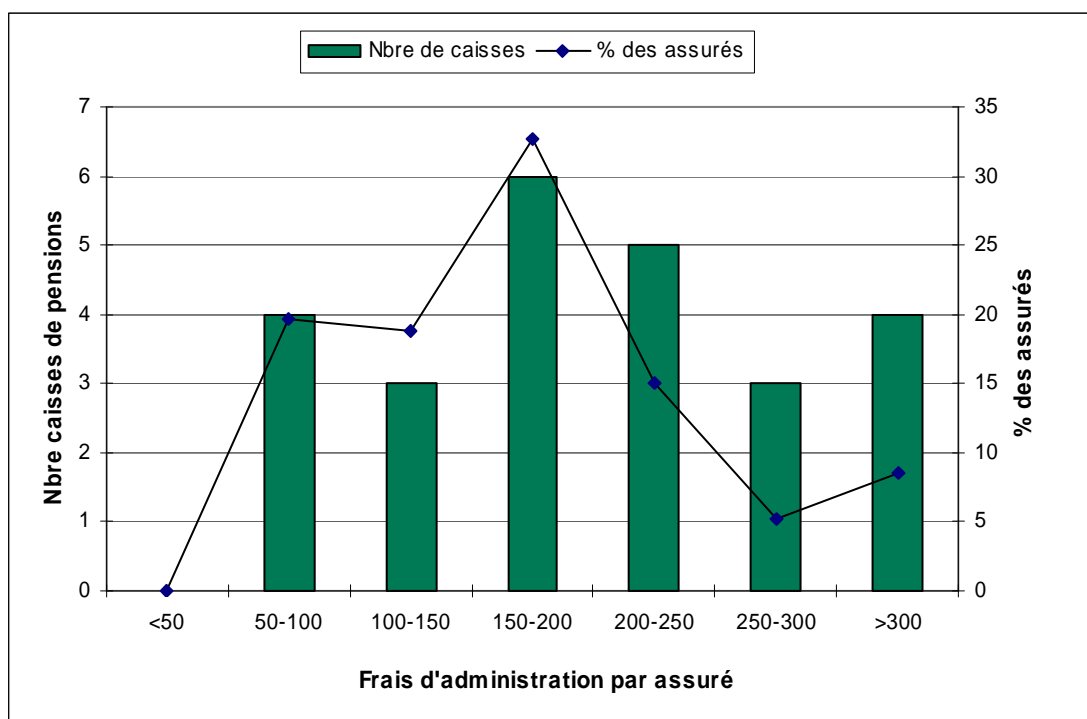
### 3.14. Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par l'Etat :

- Frais du personnel direct (ex : gestionnaires)
- Frais du personnel indirect (ex : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous montrent ces différences de frais importantes existant entre les différentes caisses de pensions observées.



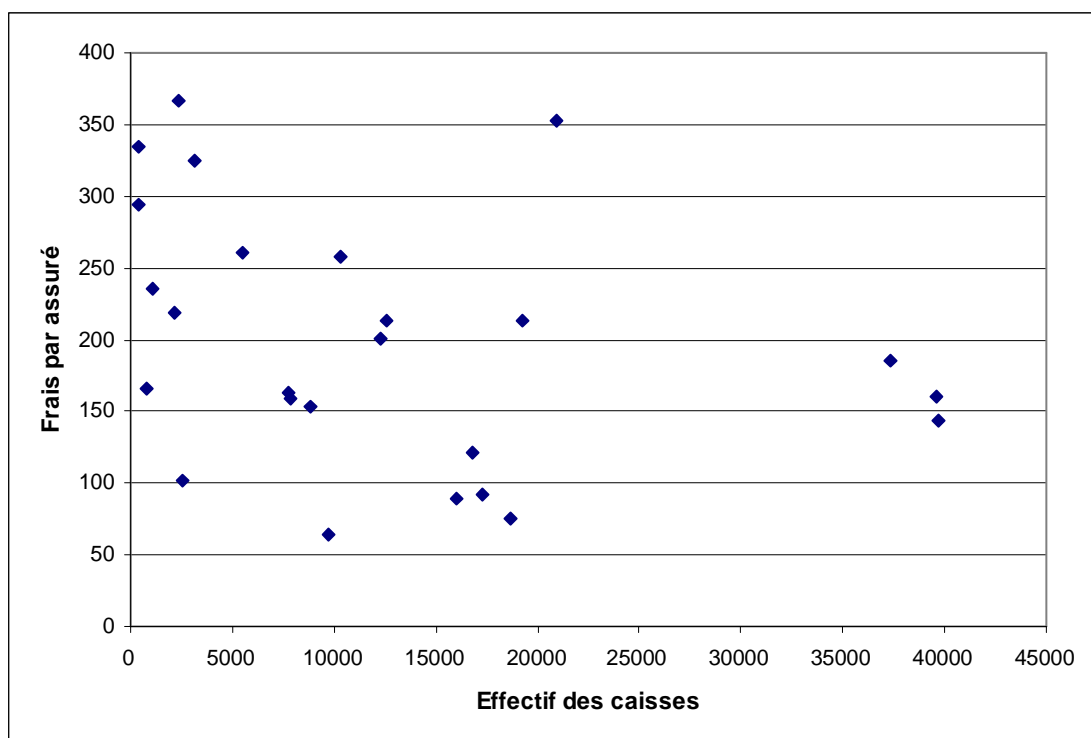
### **Frais d'administration par assuré 2006 (en CHF)**

Moyenne :	198.-	CPEV :	160.-
Minimum :	65.- (CPCL)	CIP :	201.-
Maximum :	367.- (Transports publics genevois)	CPCL :	65.-

Les frais par assuré ont augmenté en moyenne de 5.24% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 188.- à CHF 198.- par assurés. Neuf caisses affichent une diminution de leur frais d'administration.

Au niveau suisse, l'OFS indique des frais moyens de CHF 165.- par assuré. Là également, ce chiffre est à prendre au conditionnel puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

### 3.15. Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Hors en réalité, des caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de la gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

Il est par contre intéressant de constater que les trois plus grandes caisses publiques, la Caisse du canton de Berne (CPB), la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse cantonale de Genève (CIA) présentent des frais par assurés relativement proches, soit respectivement CHF 144.-, CHF 160.- et CHF 185.-. Ces trois caisses fonctionnent sur des modes de gestion proches, à savoir gestion déléguée à un organisme externe pour la CPEV et gestion interne effectuée par une structure indépendante de l'Etat pour la CPB et la CIA.

### 3.16. Performance nette comparée à la fortune des caisses

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées doivent être considérés avec prudence. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisée pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues.

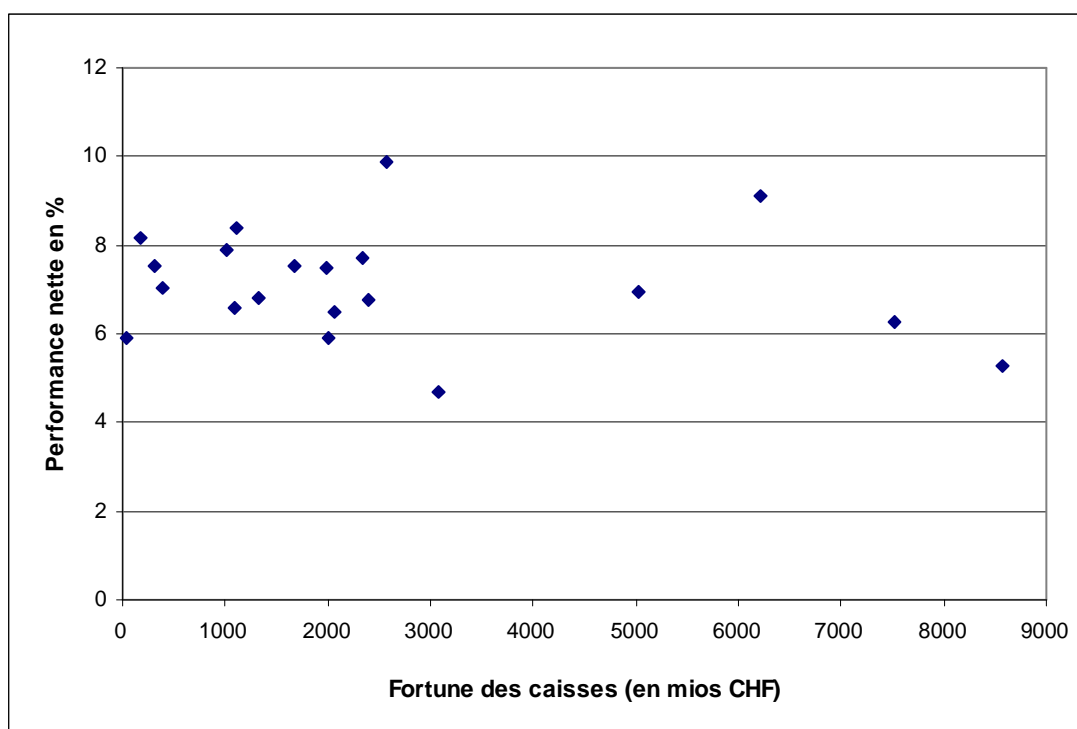
Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats passablement différents et ainsi des performances différentes pour cette classe d'actif.

- **Frais des placements**

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions. A l'extrême, ces frais peuvent être nuls lorsque l'employeur les prends intégralement à sa charge



Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.

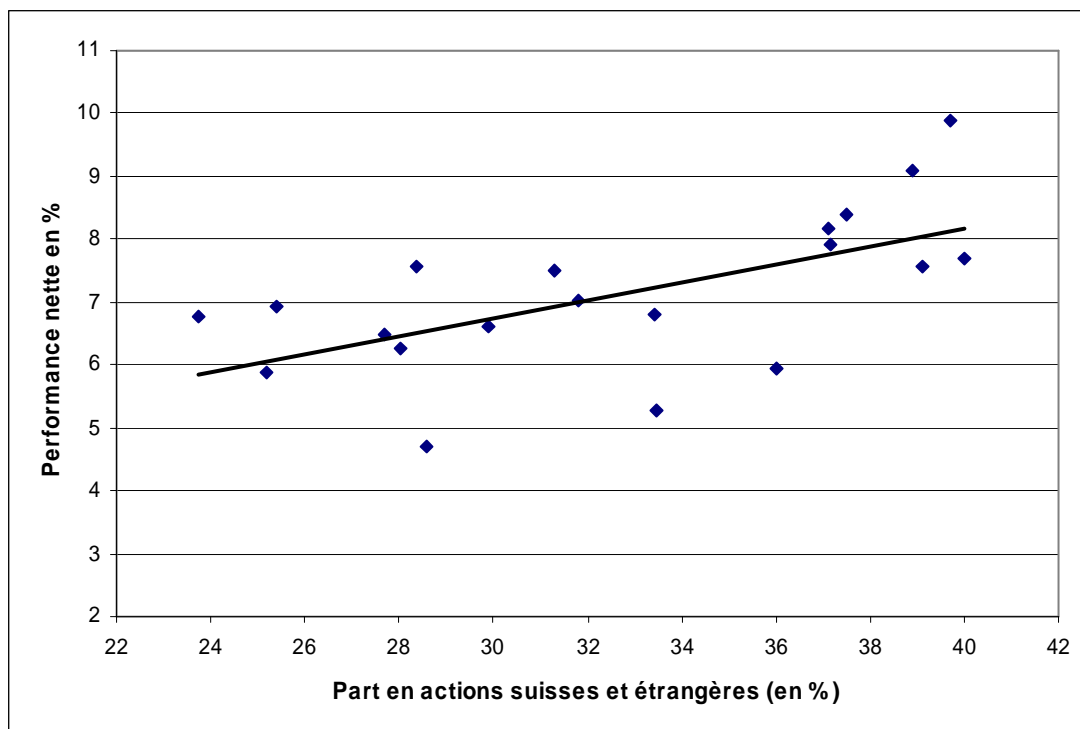
#### Performance nette 2006

Moyenne :	7.12%	CPEV :	6.26%
Minimum :	4.70% (canton du Tessin)	CIP :	6.50%
Maximum :	9.90% (CEH – hôpitaux de Genève)	CPCL :	6.60%

A la lecture du graphique ci-dessus, aucune corrélation n'est établie entre la taille des caisses et leur performance nette. Les fortes différences entre les allocations des actifs (voir chapitre suivant) ne permettent pas de mettre en évidence un avantage significatif pour les grandes caisses en terme de performance.

L'étude de Swisscanto mentionne une performance nette moyenne de 6.36% pour l'exercice 2006. Les chiffres se situent dans une fourchette de -1% à 11%.

L'exercice 2006 a été satisfaisant au niveau des actions, tant suisses que étrangères. Le graphique ci-après met en rapport la part d'actions avec la performance nette affichée.

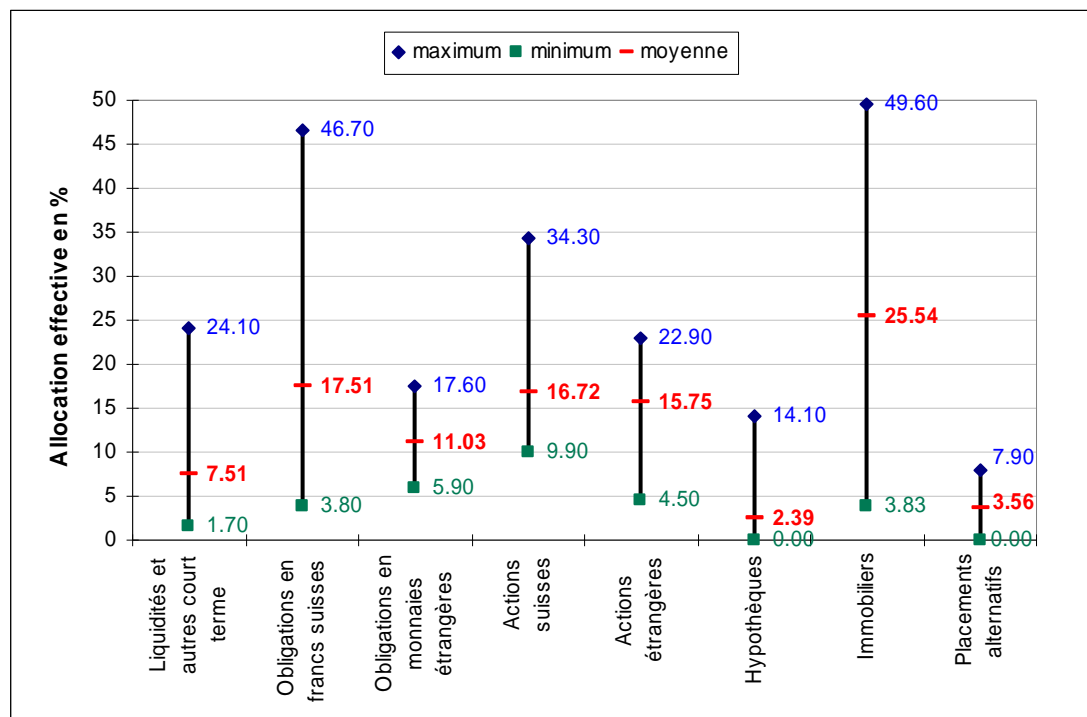


Le tableau qui suit ajoute aux deux notions ci-dessus la réserve de fluctuation de valeur atteinte et le degré minimum statutaire et montre que la part en actions n'est pas corrélée avec le taux de RFV atteinte.

	Actions suisses et étrangères	Performance nette	RFV atteinte en %	Degré minimum statutaire en %
CPPEF	23.7	6.8	0.0	n.d.
CACEB	25.4	6.9	0.0	100
CPDS	28.6	4.7	0.0	80
CPCL	29.9	6.6	0.0	60
CPJ	37.2	7.9	0.0	90
CPPEV	37.5	8.4	0.0	80
CPVS	37.1	8.2	6.7	80
CPCM	36.0	5.9	7.5	70
Previs	25.2	5.9	24.6	100
PVK	31.3	7.5	27.9	100
CPB	33.4	5.3	48.7	100
Comunitas	39.1	7.6	68.2	100
FPTPG	28.4	7.6	82.9	60
CPEN	40.0	7.7	85.2	70
CIP	27.7	6.5	100.0	70
CPEV	28.0	6.3	100.0	63
CPC	31.8	7.0	100.0	70
CP	33.4	6.8	100.0	100
CIA	38.9	9.1	100.0	50
CEH	39.7	9.9	100.0	61

### 3.17. Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprends les placements privés (private equity). Certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.



Le graphique ci-dessus présente pour l'année 2006 l'allocation réelle moyenne en rouge (total de 100%) ainsi que les allocations réelles minimales et maximales par classe d'actif.

	Liquidité et autres court terme	Obligations en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	6.0%	10.1%	17.0%	14.0%	14.0%	9.5%	22.8%	6.6%
CIP	5.8%	12.8%	17.3%	13.8%	13.9%	6.1%	23.3%	7.0%
CPCL	2.3%	6.3%	12.0%	19.1%	10.8%	0.2%	49.6%	0%

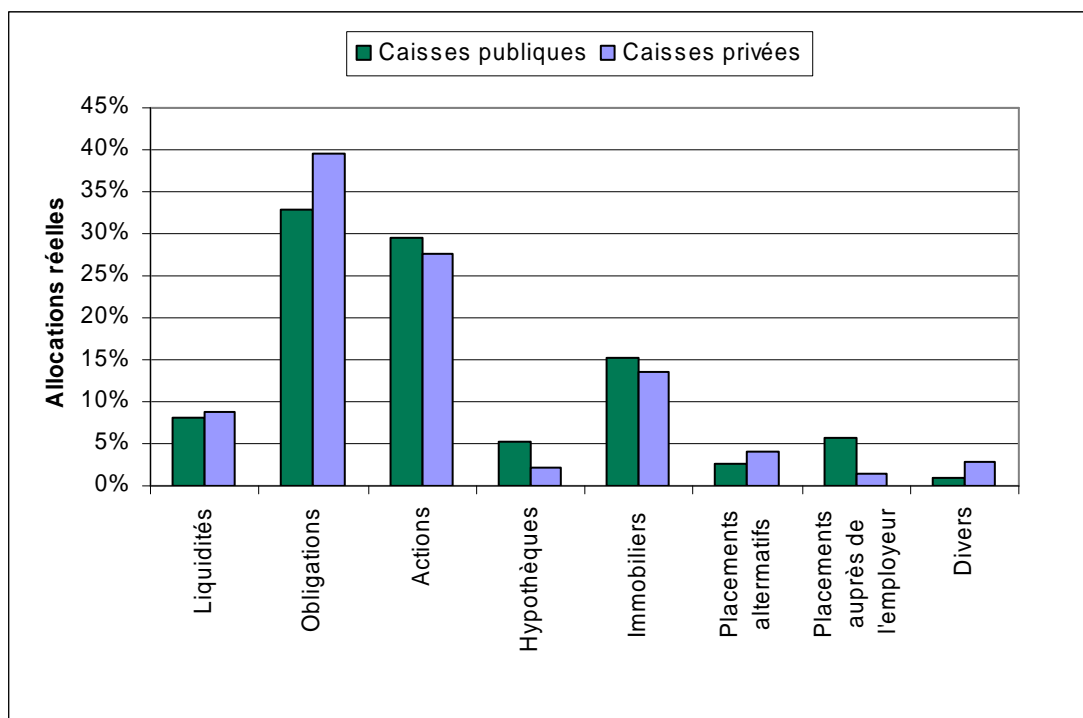


En additionnant les obligations en francs suisses et celles en monnaies étrangères, la moyenne de ce poste est de 28.54%, le minimum de 14.90% et le maximum de 59.30%. Le même exercice pour les actions suisses et les actions étrangères donne une moyenne à 32.47%, un minimum à 22.60% et un maximum à 43.50%.

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

CPEV	Obligations : 27.1%	Actions : 28.0%
CIP	Obligations : 30.1%	Actions : 27.7%
CPCL	Obligations : 18.3%	Actions : 31.1%

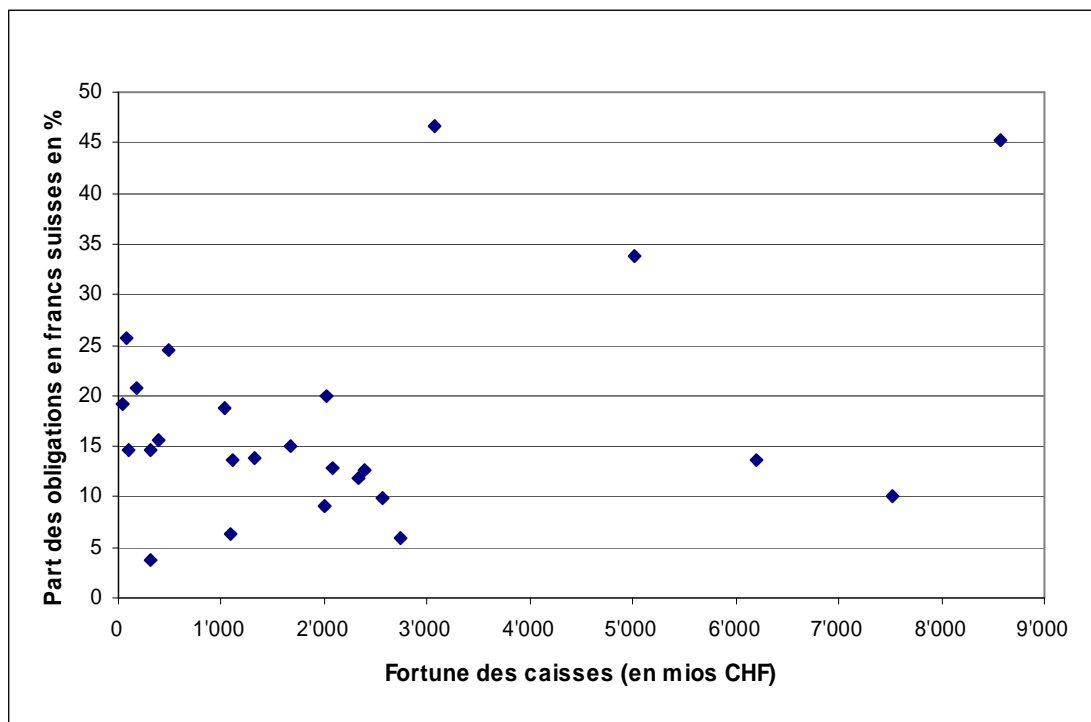
Les statistiques suisses montrent pour 2005 les allocations réelles suivantes pour les caisses de pensions publiques et privées, hors caisses intégralement réassurées.



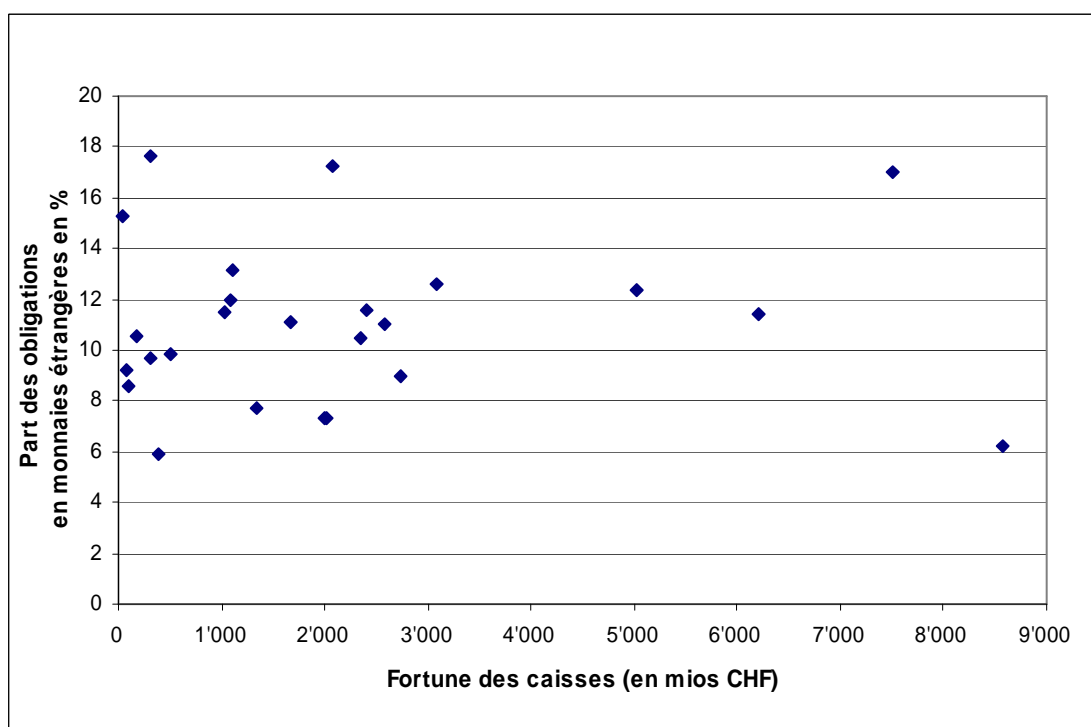
Notre échantillon ne présente pas de corrélation particulière entre l'allocation des actifs et la taille des caisses, comme le montrent les graphiques suivants pour les différentes catégories d'actifs.

*Attention, les échelles ne sont pas identiques d'un graphique à l'autre*

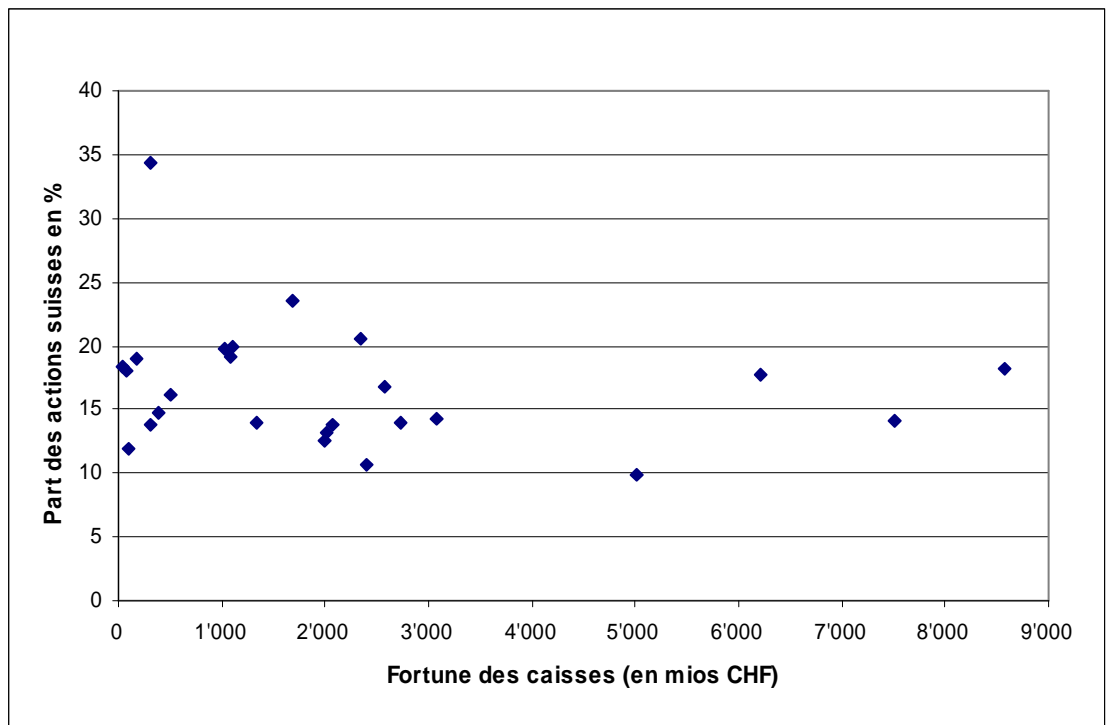
### Obligations en francs suisses



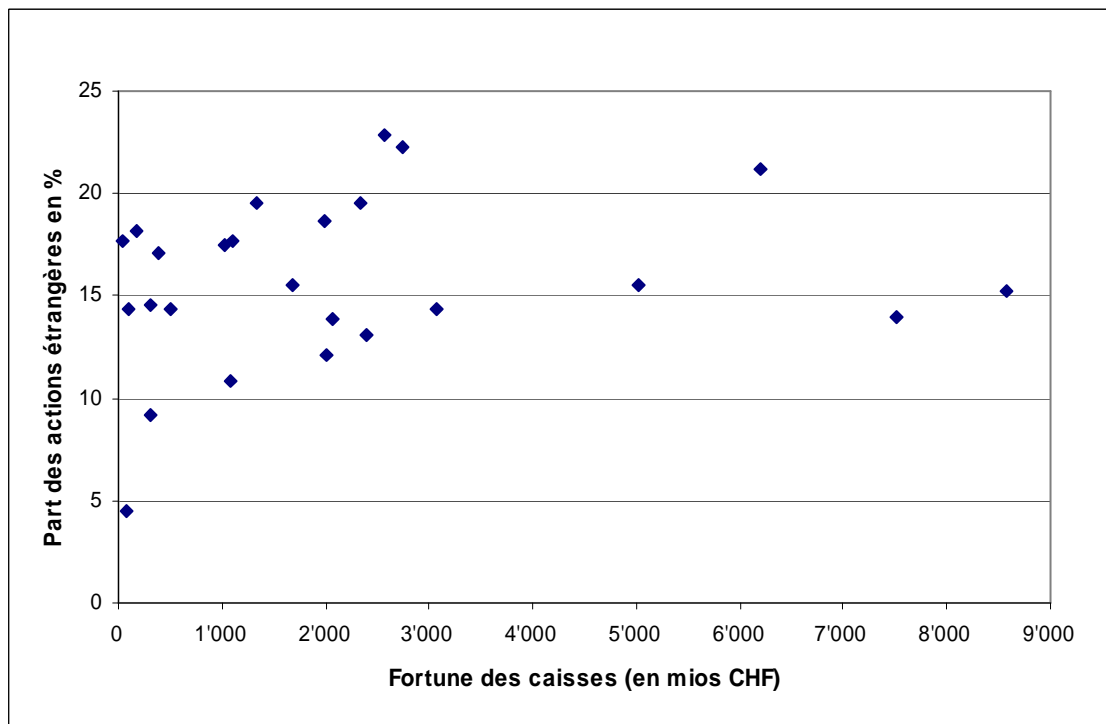
### Obligations en monnaies étrangères



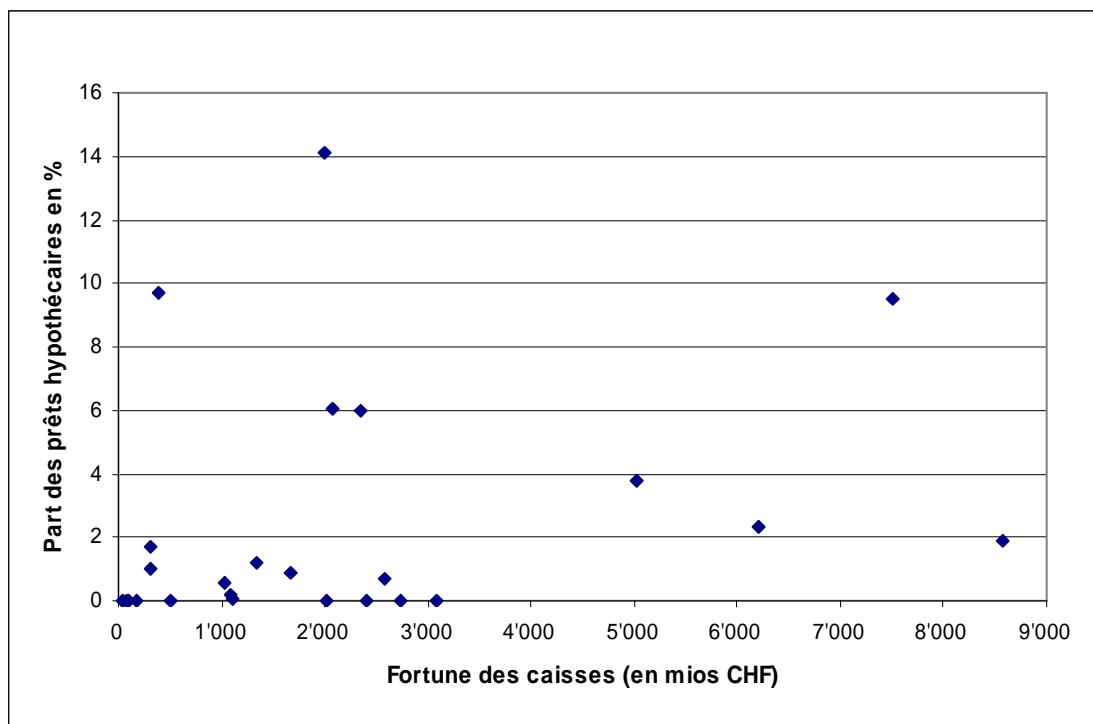
### Actions suisses



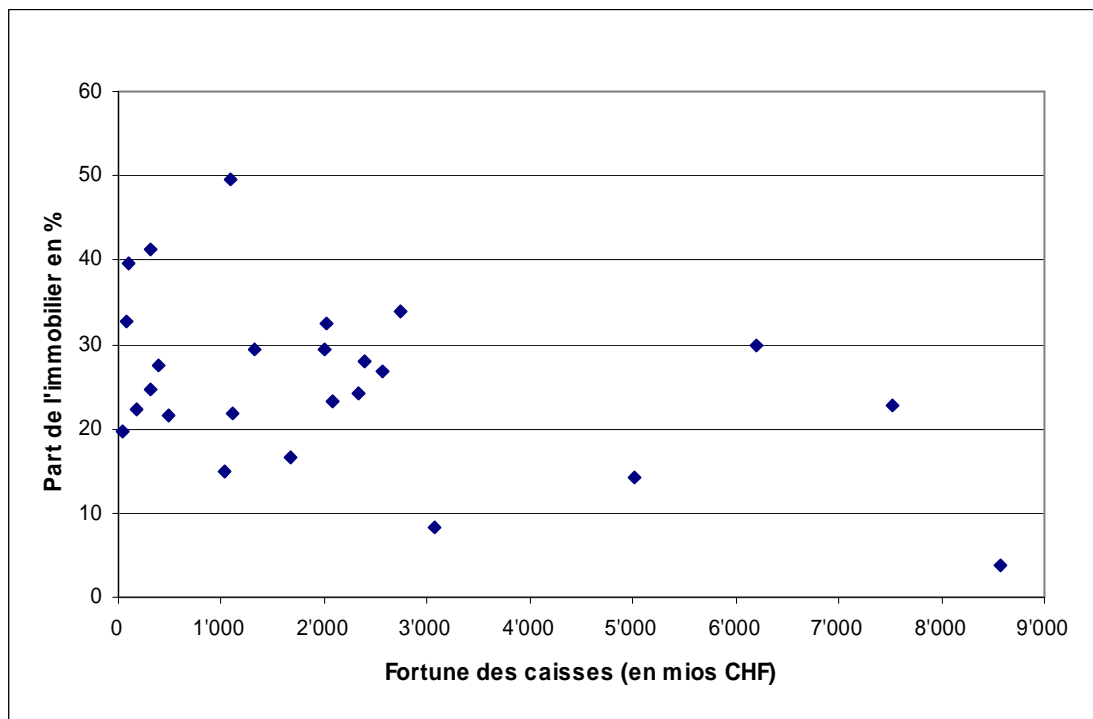
### Actions étrangères



## Prêts hypothécaires



## Immobilier



## Placements alternatifs

